

Haucourt - Moulaine - Saint-Charles



Haucourt-Moulaine

le **bulletin municipal**



numéro22 Mai 2019



EDITO DU CONSEIL MUNICIPAL

■ Mesdames, Messieurs,

La présentation d'un budget municipal est bien plus qu'un exercice comptable, il est obligatoire.

Le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2019, lors de sa séance du 11 avril.

Le vote du budget communal est un acte déterminant dans notre calendrier d'actions : il en donne la ligne directrice, il en permet l'exécution, il en conditionne l'engagement.

Fidèle à notre habitude et à notre volonté de transparence, nous vous présentons dans ce bulletin le budget de l'exercice 2019.

Nous tenons par ces quelques mots à réaffirmer notre volonté de toujours gérer les finances de la commune au plus juste et de façon équilibrée comme nous nous y sommes engagés et de mettre ce budget au service de la population pour bien vivre à Haucourt Moulaine St-Charles.

Le Conseil Municipal

SOMMAIRE

Travaux _____ **P.3**

Budget _____ **P.4-5**

Informations _____ **P.6-8**

Ramassage des déchets verts

Chiens dangereux

Brûler des déchets verts issus de haies

Centre aéré

Les crottes de chien !! Ca suffit !!

Le nouveau site internet

Les lingettes sont les «bêtes noires»
du «tout à l'égout»

Carte d'identité et passeport

Centre de ressources Frontaliers Grand Est

Listes électorales

Mise en place de titres de transport urbain
gratuits

Rappel association UFC Que Choisir

La Poste _____ **P.9**

La Poste crée un relais «Au Relais»
à Haucourt-Moulaine

Ca c'est passé _____ **P.10/11**

Cercle généalogique du Pays-Haut

Repas des personnes âgées

L'hiver des photographes

Printemps des créateurs

Ville propre

Associations

ARPA _____ **P.12**

La boule Saint-Charloise _____ **P.13**

Atelier Loisirs et Bricolage _____ **P.14**

Nécrologie

Mme Marguerite NOEL _____ **P.14**

Mme Gilberte PEIXOTO _____ **P.15**

Vide grenier _____ **P.16**

Contact Mairie :

Haucourt-Centre

Tél. 03 82 24 30 41

Email : haucourt.mairie@wanadoo.fr

Annexe Saint-Charles

Tél. 03 82 44 52 29

Horaires :

Haucourt- Centre

Lundi au vendredi :

8h30-12h / 13h30-17h

Samedi matin : 9h00-11h

sauf Juillet et Août

Saint-Charles

Lundi/Mardi/Jeudi :

8h45-11h45

Mercredi :

13h45-16h45

Directeur de Publication :

Jacques MARTEAU

Photos non contractuelles

Conception : AZCOM'

Tél . 03 82 25 74 40



TRAVAUX



Construction de 4 garages en bout de l'Impasse St Jacques (location).



Remplacement de la conduite principale alimentant les riverains de la rue du Moulin ainsi que des conduites plomb afin de mettre ce secteur en conformité avec la loi.



Remplacement de la chaudière Mairie et salle des fêtes HAUCOURT par 2 chaudières plus performantes et moins consommatrices d'énergie.



Remplacement des enrobés sur la voirie, trottoirs ainsi que des bordures sur la 1ère moitié de la rue de la Seine.



Mise en place de 2 barrières au chemin d'accès à la route forestière de la grande goulette et à la RD 196 (afin de limiter les dépôts sauvages).

BUDGET

DÉPENSES GÉNÉRALES (CHAPITRE 011) (2.2%)

Les principaux postes de dépenses en hausse
Services extérieurs (61) 6,4 %
Assurances multirisques 3% / Formation 100%

Les principaux postes de dépenses en baisse (60)
Achats et variation des stocks (-1.1%) / Impôts et taxes (-1%)

LES DÉPENSES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

985 000 € (3.2%)

Personnel titulaire 580 000 euros (0%)
Personnel non titulaire 40 000 euros (27.3%)
Insertion 20000 euros (- 50%)
Cotisation URSSAF 130000 euros
Cotisation ASSEDIC 10000 euros (25%)
Cotisation assurance du personnel 40000 euros
Supplément familial 4000 euros
Médecine du travail 2000 euros

CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

270 320 € (0.2%)

Indemnités d'élus 66000 euros (le maire et 7 adjoints)
Subventions aux associations 110 000 euros
Autres contributions 60 000 euros
CCDS 10 000 euros

LES PRODUITS DES SERVICES (CHAPITRE 70) 191 200 €

Cantine – Garderie 80 000 € (-5.9%)
Coupe de bois 60 000 € (200%)
Location chasse 14 000 euros (-17.5%)
Redevances d'occupation 13 000 € (0%)

DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (CHAPITRE 74)

834 000 € (-3%)

Dotation forfaitaire 450 000 € (-8,1%)
Dotation de solidarité rurale 175 000 € (-0.3%)
Dotation de péréquation 39 000 € (0.3%)
Compensation titres exonérations 87 000 € (0.2%)
Autres attributions 52 000 € (30%)
Péréquation taxe professionnelle 18 000 € (-10%)

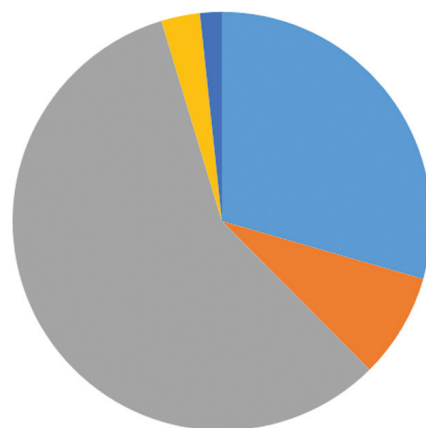
IMPÔTS ET TAXES (CHAPITRE 73) 1 300 000 € (-3%)

Taxes foncières et d'habitation 815 000 € (0.4%)
Attribution de compensation 350 000 € (-12.5%)
Fonds de péréquation 40 000 € (-11.1%)
Taxe additionnelle 50 000 € (25%)
Taxe sur pylônes électriques 28 000 € (7.7%)

PRODUITS DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 75) 114 500 €

Revenus des immeubles 109 000 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

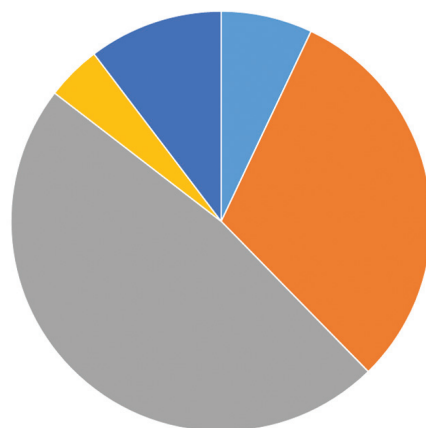


CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHAPITRE 67) 11 600 €(75.4%)

DÉPENSES IMPRÉVUES (CHAPITRE 022) 100 000 € (-25%)

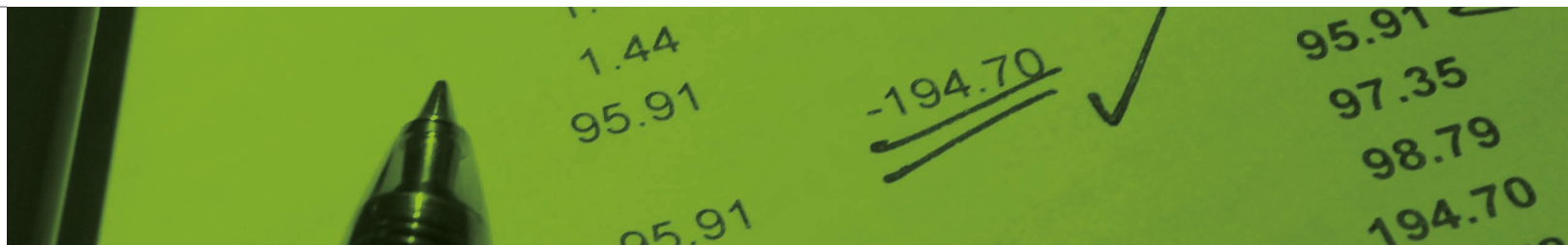
TOTAL : 2 562 100 € (-3.2%)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ (002)
281 308 €

TOTAL : 2 784 461 €



DÉPENSES IMPRÉVUES 130 000 €

EMPRUNTS ET DETTES 59 400 € CAPITAL

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 57 312 €

Urbanisme et numération cadastre 36 312 €

Etude enfouissement réseaux 21 000 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES 1 123 753,38 €

Réserve foncière 85 000 €

Terrains de voirie 347 146,40 €

Cimetières 23 000 €

Bois – forêts 2 410,30 €

Aménagements terrain 68 400 €

Chaudière Mairie 32 000 €

Bâtiments scolaires 234 701,88 €

Autres bâtiments 36 000 €

Autres constructions 160 000 €

Matériel bureau et matériel informatique 82 000 €

IMMOBILISATIONS EN COURS 568 600 €

Espace de la République 231 600 €

Voirie + trottoirs 337 000 €

TOTAL : 1 949 465,38 €

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ 604 105,38 €

PRODUITS DES CESSIONS 590 000 €

DOTATIONS 465 000 €

FCTVA 100 000 €

Taxe d'aménagement 25 000 €

Excédents de fonctionnement capitalisés 340 000 €

SUBVENTIONS REÇUES 134 000 €

Etat 66 000 €

Département 25 000 €

GFP 30 000 €

Fonds structurels 30 000 €

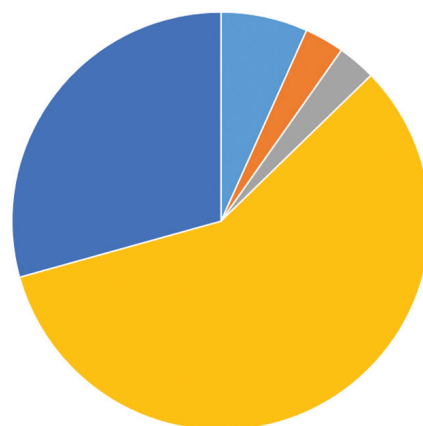
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT 154 860 €

Virement de la section de fonctionnement 143 842,08 €

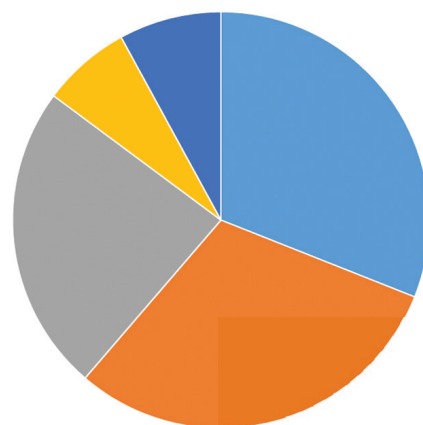
Transfert entre section 11 017,92 €

TOTAL : 1 949 465,38 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT





INFORMATIONS

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS

La Municipalité d'Haucourt – Moulaine – Saint-Charles propose un ramassage des déchets verts devant chaque propriété (taille de haies, pelouse, gazon) tous les quinze jours, aux conditions suivantes :

Téléphoner impérativement pour s'inscrire avant le vendredi 12 H 00 dernier délai

- Pour Haucourt-Centre et Moulaine :
en Mairie au 03.82.24.30.41

- Pour Saint-Charles :
à l'Annexe de Saint-Charles au 03.82.44.52.29



Les tailles de haies et tontes devront être conditionnées en sacs et ces sacs ne devront pas être fermés (ne pas utiliser les sacs de tri sélectif).

Les coupes d'arbres et branchages ne seront plus ramassées.

Dates de ramassage pour 2019 :

29 avril, 13 mai et 27 mai, 11 juin et 24 juin, 02 septembre, 16 septembre et 30 septembre, 14 octobre et 28 octobre.

N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque ramassage. (Vous avez jusqu'au vendredi 12 H).

CHIENS DANGEREUX

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en deux catégories (chien de garde et chien d'attaque).

A savoir :

Chien de garde (de race Staffordshire terrier, de race American Staffordshire terrier, de race Rottweiler, de race Tosa, et ceux pouvant être assimilés par leur morphologie aux chiens de race Rottweiler, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture et de la pêche.)



Chien d'attaque (Staffordshire terrier ou pit-bulls, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'agriculture et de la pêche, American Staffordshire terrier ou pit-bulls, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Mastiff ou Boerbull, non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche, Tosa non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Certaines personnes sont dans l'interdiction de posséder un chien appartenant à ces deux catégories.

Avant toute future acquisition **vous devez suivre une formation.** Une fois

l'acquisition du chien vous devez faire **une demande de permis provisoire ou de détention** suivant l'âge de l'animal en mairie.

L'absence de permis est passible d'une amende maximale de 750 euros.

A défaut de régularisation, votre chien peut être placé en fourrière et euthanasié ou confisqué.

Les frais de capture, de garde et d'euthanasie sont à votre charge.

Par ailleurs vous risquez jusqu'à trois mois de prison et 3750 euros d'amende et l'interdiction de détenir un animal définitivement ou temporairement.

Si votre chien a moins de 8 mois c'est un permis provisoire qui est délivré et de plus de 8 mois un permis de détention. Entre 8 mois et 1 an le chien doit faire l'objet d'une évaluation comportementale réalisé par un vétérinaire agréé.

De plus une assurance responsabilité civile qui couvre les dommages causés aux tiers par l'animal est obligatoire.

Dans les lieux publics ces chiens **doivent être tenu en laisse et muselé.**

BRÛLER DES DÉCHETS VERTS ISSUS DE HAIES



Brûler des déchets verts issus de haies, gazon, branchages peut être à l'origine de troubles du voisinage qui se traduisent par des odeurs de fumée.

D'autre part, le brûlage de déchets peut être une cause d'incendie, et s'avère néfaste pour l'environnement. C'est en effet une source de pollution importante.

La combustion est également dangereuse pour la santé du fait que les particules dégagées sont cancérogènes.

C'est le cas des :

- HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) ;
- composés chimiques comme les dioxines et les furanes.

Il est strictement interdit de brûler des ordures ménagères dans son jardin sous peine d'amende : **une circulaire interministérielle du 29 novembre 2011** adressée aux préfets précise les interdictions relatives au brûlage des déchets verts. Dans certains cas, il existe toutefois des dérogations.

Précautions à prendre pour faire du feu dans son jardin

- Choisir un endroit isolé et distant d'au moins 30 m des habitations afin de ne pas importuner le voisinage.
- S'assurer qu'il n'y a pas de vent.
- Éviter de brûler des déchets sur une hauteur de plus de 1 m.
- S'abstenir si l'on demeure à proximité immédiate d'une voie de circulation.
- Renoncer au brûlage de déchets lors d'une période de sécheresse.

Dans les zones d'habitation, l'allumage de feux de jardin est interdit :

- Les samedis, dimanches et jours fériés, toute la journée
- les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis, l'allumage est interdit toute la journée de 0h à 20h30

Dans les zones d'habitation, il est interdit d'allumer le feu à moins de 30m des habitations voisines et à moins de 50m de la voie publique.

CENTRE AÉRÉ



Un projet d'un centre aéré à Haucourt pour la période du 2 juillet au 2 Août est en cours d'étude.

Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant des inscriptions par l'intermédiaire des écoles

LES CROTTES DE CHIENS !!!! ÇA SUFFIT !!

De nombreux propriétaires de chiens ne ramassent toujours pas les déjections de leur animal.

Pour rappel, le ramassage de ces excréments est obligatoire aux abords des bâtiments publics, des écoles, sur les passages piétons, dans les espaces verts et les aires de jeux.

Le non ramassage de ces déjections, fait encourir à sont maître **une amende de 68 € (article R 632 -1 du code pénal)**



Un peu de civisme, et quelques gestes simples à pratiquer au quotidien feront que votre chien ne sera plus un « gêneur » pour les autres. Et pour cela, la municipalité a mis à votre disposition des distributeurs de sacs plastiques.

**LE NOUVEAU
SITE INTERNET
DE LA COMMUNE
SERA MIS EN SERVICE
À PARTIR
DU MARDI 14 MAI 2019**

LES LINGETTES SONT LES « BÊTES NOIRES » DU « TOUT À L'ÉGOUT »

A l'origine, les premiers branchements au « tout à l'égout » permettaient d'évacuer les eaux vannes des W.C. ainsi que les eaux usées ménagères.

Aujourd'hui, avec la multiplication des produits issus du développement industriel, nos réseaux d'assainissement reçoivent un très grand nombre de produits à l'origine de dégradations importantes et de dysfonctionnements de nos stations d'épuration.



Voici la liste (non exhaustive !) de produits qui doivent **IMPERATIVEMENT être déposés dans les poubelles ou en déchetterie**. Ce geste simple et éco-citoyen permettra à nos réseaux d'assainissement et à nos stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement pour le bien de chacun et la préservation du milieu naturel.



Ces produits représentent un **fléau pour nos réseaux d'assainissement**. Il faut impérativement ne pas jeter dans les cuvettes de W.C, évier, grilles d'égouts les produits suivants :

- Lingettes de tous types (nettoyage, hygiène) et serviettes jetables, en papier ou textile. Elles ne sont pas biodégradables contrairement à ce que peuvent laisser croire les publicitaires.
- Protections féminines (tampon + applicateur + emballage, serviettes hygiéniques...) préservatifs, couches pour bébés.
- Graisses et huiles domestiques ou professionnelles (bac à graisse des restaurants)
- Huiles de vidanges, solvants, fonds de peinture, acides et produits chimiques.
- Produits phytosanitaires de jardin et notamment les désherbants.

INFORMATIONS

CARTE D'IDENTITE ET PASSEPORTS

Les vacances arrivent, vérifiez la validité de vos documents d'identité.

En effet les délais pour les refaire sont assez longs et à l'approche des vacances ceux-ci peuvent augmenter de manière significative.



Le lieu de demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie à condition qu'elle soit équipée d'une station d'enregistrement avant il faut appeler pour voir si cela se fait sur rendez-vous. Vous pouvez trouver la liste des mairies en vous connectant sur servicepublic.fr.

Il est possible de faire votre pré-demande en ligne accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect ou venir en mairie retirer un formulaire cerfa.

Contactez bien avant de vous déplacer la mairie munie d'une station d'enregistrement par téléphone, celle-ci vous donnera la liste des pièces à fournir.

CENTRE DE RESSOURCES FRONTALIERS GRAND EST

Le centre de ressources Frontaliers Grand Est informe les salariés, les entreprises, les étudiants et les demandeurs d'emploi sur les législations et les conditions de vie et de travail dans nos pays voisins (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Suisse).

Vous êtes frontalier ou souhaitez le devenir ?

Vous pouvez contacter notre équipe par mail (contact@frontaliers-grandest.eu) ou par téléphone (+33 (0)3 87 20 40 91) pour obtenir gratuitement des réponses à vos questions sur le droit du travail, à la protection sociale, la fiscalité, la formation continue, etc.

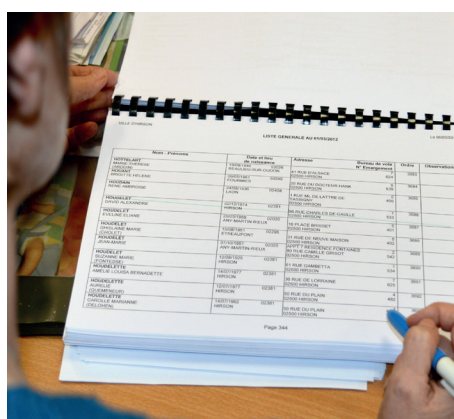


Frontaliers Grand Est – World Trade Center – Tour B – 2 rue Augustin Fresnel – 57070 METZ –

www.frontaliers-grandest.eu

LISTES ELECTORALES

Une réforme des listes électorales a été mise en place depuis le 1er janvier 2019. Un répertoire électoral unique et permanent (REU) qui regroupe les listes électorales a été créé.



Celui-ci est géré par l'INSEE. Si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales cela ne change rien. Par contre le 31 décembre ne sera plus la date limite d'inscription sur la liste électorale. En 2020 **il sera possible de s'inscrire jusqu'à six semaines** avant le scrutin, pour les élections européennes du 26 mai 2019 la date limite était le 31 mars 2019.

Cette année est une année de refonte donc vous recevrez une nouvelle carte d'électeur avant les élections européennes du 26 mai 2019.

Il se peut que durant le transfert à l'INSEE des erreurs se soient produites concernant votre état civil, votre adresse merci de contrôler vos cartes et de **prendre contact si nécessaire avec CARNAZZI Régine au 03.82.24.30.41.**

MISE EN PLACE DE TITRES DE TRANSPORT URBAIN GRATUITS (TGL)

En partenariat avec le syndicat mixte intercommunal de transport de l'agglomération de LONGWY (SMITRAL) et TGL le transporteur, le CCAS de la ville de HAUCOURT-MOULAINES- ST CHARLES propose des **titres de transport urbain gratuits** en faveur des habitants de la Commune et plus spécifiquement des personnes en recherche d'emploi, de personnes en stage d'insertion professionnelle, des bénéficiaires du revenu de solidarité active, des personnes âgées de 60 ans et plus, retraitées (à la demande de l'union locale de retraites CFDT de LONGWY) sur critères sociaux.



Renseignements, dépôts des demandes et retrait des PASS 10 voyages auprès du CCAS.

Tél : 03 82 24 30 41 ou 03 82 44 52 29

RAPPEL

Nous vous rappelons que l'Association **UFC Que Choisir** tient une permanence les 1er et 3ème samedis du mois de 9h00 à 11h30 en mairie de Haucourt Centre.

Nous vous rappelons que cette association est là pour vous renseigner sur vos droits en matière de consommation et pour vous aider dans le règlement de certains litiges.

LA POSTE

LA POSTE CRÉE UN RELAIS « AU RELAIS » À HAUCOURT-MOULAINÉ



La Poste modifie sa présence dans la commune avec le partenariat qu'elle a signé avec M. Stéphane Mazzucotteli, gérant du tabac-presse « Au Relais », situé 10 rue Victor Hugo. Un point de services La Poste ouvrira au sein de ce commerce à compter du mardi 14 mai. Les clients pourront avoir accès à l'essentiel des services postaux sur une plage horaire élargie.

Ce nouveau Relais permettra aux habitants d'accéder aux services les plus courants de La Poste en toute confidentialité.

Ils pourront notamment déposer leurs courriers (simples ou recommandés), retirer leurs colis et lettres en instance, acheter des Prêt-à-Poster, des emballages Colissimo et des produits philatéliques (timbres, carnets), mais aussi affranchir leurs lettres et colis, et bénéficier des offres de réexpédition ou de garde du courrier.

Pour les opérations financières spécifiques, un conseiller bancaire se tient à la disposition de la clientèle au bureau de poste de Villers-la-Montagne ou sur rendez-vous au 36.39.

L'entretien avec son conseiller financier peut aussi se faire par téléphone.

Ainsi, La Poste Relais permet aux habitants d'effectuer leurs opérations postales courantes dans un lieu pratique où ils accèdent en même temps à d'autres services.

Avec la création de ce point de services, installé au sein du Tabac Presse « Au Relais », La Poste renforce l'accessibilité de son offre de services au sein de la commune, en complémentarité avec l'agence postale communale du quartier St Charles.

La Poste Relais « Au Relais » (Haucourt centre) 10 rue Victor Hugo

Opérations possibles :

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Achat d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 7h à 12h et de 13h30 à 19h
- Jeudi : de 7h à 12h
- Samedi : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h
- Dimanche : de 8h à 12h

La Poste Agence Communale (Haucourt St Charles) 16 rue de la Seine

Opérations possibles :

- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courriers et colis
- Achat d'enveloppes et emballages Prêt-à-Envoyer
- Retrait d'espèces sur CCP ou compte épargne (dans la limite de 300 € par période de 7 jours glissants)

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, jeudi : de 8h45 à 11h45
- Mercredi : de 13h45 à 16h45

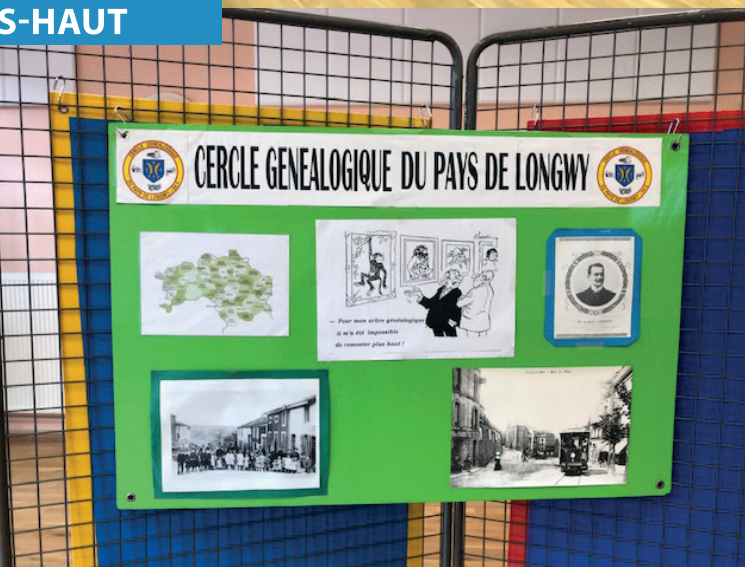
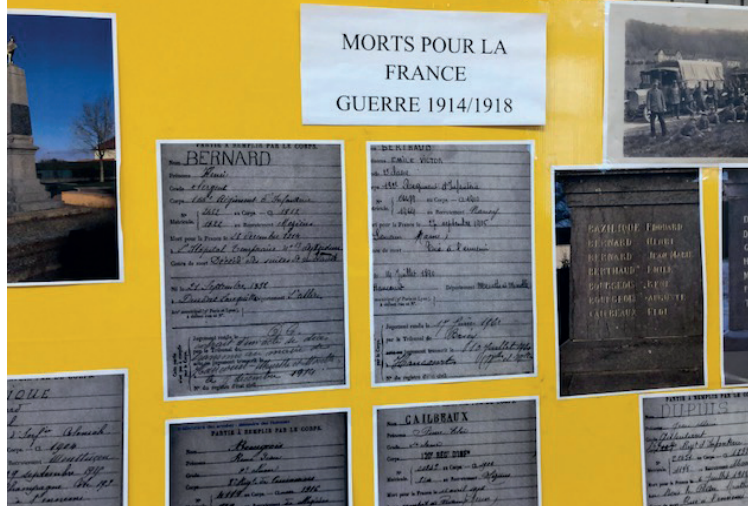
Bureau de poste le plus proche :
La Poste de Villers-la-Montagne,
située 87 rue Gaston Dupuis

Ouverte :
· le lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
· le mercredi et le samedi de 9h à 12h · le jeudi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

CA S'EST PASSÉ

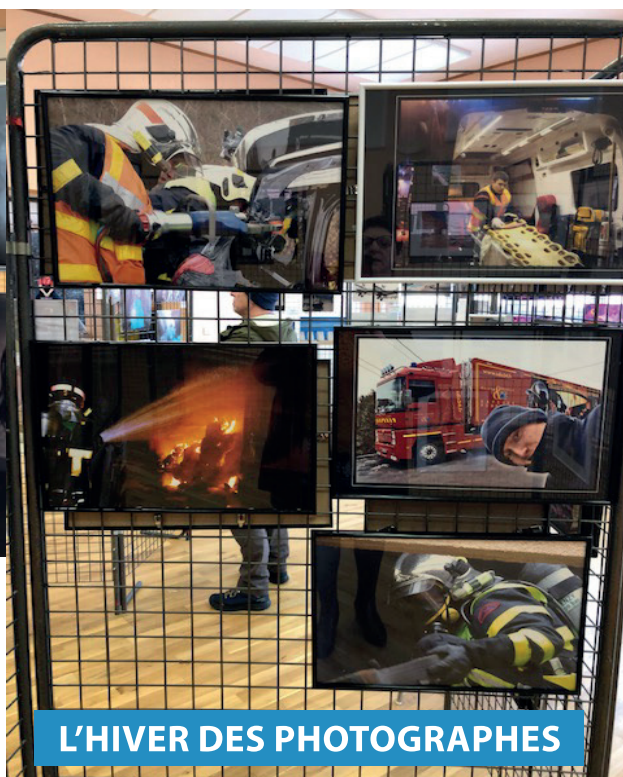


**CERCLE GÉNÉALOGIQUE
DU PAYS-HAUT**



**REPAS DES
PERSONNES ÂGÉES**

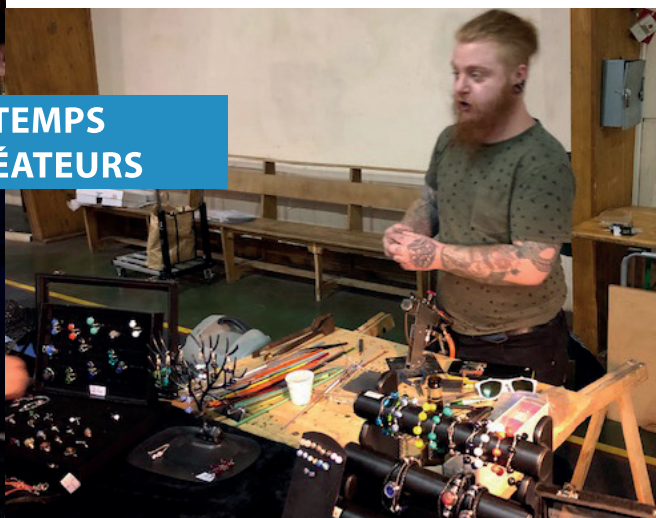




L'HIVER DES PHOTOGRAPHES



PRINTEMPS
DES CRÉATEURS



VILLE PROPRE



ARPA

ASSOCIATION : ARPA HAUCOURT-MOULAINES / SAINT-CHARLES

Activités section informatique ARPA

La section informatique de l'ARPA d'Haucourt Moulaïne animée par Monsieur LAVITAL Hary compte actuellement 13 participants qui prennent toujours plaisir à se retrouver le mercredi matin de 09H00 à 11H30 à l'école Jean Moulin d'Haucourt



L'ARPA d'HAUCOURT-MOULAINES-ST CHARLES propose des activités aux seniors qui désirent participer à la vie associative.

- L'Amicale fonctionne grâce à l'aide des bénévoles et assure des moments de rencontre, comme les journées récréatives :

- Du lundi à 15h00 salle polyvalente du village senior.

- Du mardi à 15h00 salle village senior atelier cuir

- Du jeudi à 14h00, foyer HAUCOURT-CENTRE, foyer St CHARLES

- Du vendredi à 14h00, atelier tricot, foyer HAUCOURT-CENTRE
Et 2 repas annuels à la salle des fêtes de MEXY

L'association compte 343 adhérents :

- HAUCOURT 165

- MOULAINES 26

- SAINT-CHARLES 152

et a pour Présidente **Madame Thérèse MAMDY**

- En partenariat avec la conférence des financeurs :

- un atelier « **Prévention Routière** » Salle polyvalente de MOULAINES.

- Un atelier « Equilibre » salle polyvalente Paul Verlaine (village senior)

- Un atelier « gymnastique douce » les mercredis de 14h00 à 15h00 à la MJC de HAUCOURT-CENTRE.

- Les CCAS de MEXY et d'HAUCOURT-

Saint-Charles. Ces cours sont axés sur la découverte des fondamentaux, la pratique des cas concrets et la satisfaction des participants donnent autant plus d'envie à Monsieur LAVITAL Hary de partager ses connaissances d'une manière simple et ludique.

Animateur : M. LAVITAL Hary

MOULAINES – ST CHARLES organisent le conseil fédéral des retraités et personnes âgées de Meurthe-et-Moselle à la salle des fêtes de MEXY le 23 octobre 2019.

Ils accueilleront à 8h30 les 220 délégués du département. Chaque participant recevra un dossier complet relié par la Fédération comportant tous les textes des différentes interventions.

BOULE SAINT-CHARLOISE

**Le nombre de licenciés
à la Boule Saint Charloise
est en constante évolution,
puisqu'il y a cette année 2019,
80 licenciés.**

Notons une amélioration au niveau confort de notre Club House avec une belle transformation de notre bar.

Lors de notre dernière assemblée générale du 16 décembre 2018, le nouveau conseil d'administration a élu un nouveau président.

Concernant les concours indoor il y en a eu 7 en Triplette Non Homogène (TNH) en 4 parties :

- 03 et 17 novembre 2018

- 01 décembre 2018

- 12 et 26 janvier 2019

- 09 et 23 février 2019

Le 24 mars 2019 au concours en triplette homogène à Gorcy



soulignons la victoire en B de nos joueurs masculins.

Le 28 mars 2019 à St Charles, le concours des Aînés (doublettes) s'est terminé par une potée lorraine.

Le 30 mars 2019 au championnat départemental des clubs à Nancy, les équipes de St Charles ont gagné lors deux premières journées (1 ex aequo).

Le 31 mars 2019 au challenge secteur à Mont St Martin, soulignons la présence d'une équipe de St Charles en finale du C.

Les équipes de St Charles étaient également présentes le 06 avril 2019 à Mancieulles en championnat départemental senior masculin, en Championnat Départemental tête à tête jeunes et en Championnat Départemental triplette féminin.

Dans le cadre de la coupe de France

2019 de pétanque, la Boule Saint Charloise a rencontré l'équipe de Saint Nicolas de Port.

Enfin le 13 avril 2019 nos équipes féminines et masculines ont bien représentées le club La Boule Saint Charloise lors du championnat

Mardi 4 Juin 2019 : Championnat Départemental des Aînés à Saint-Charles



départemental triplette féminin et masculin à Champigneulles.





ATELIER LOISIRS ET BRICOLAGE

Heures d'ouverture de l'atelier

Du lundi au vendredi :
de 8H00 à 12H00
et de 14H00 à 18H00
Le samedi sur demande

Son fonctionnement

Présence d'un responsable pour vous
conseiller et guider vos projets.

Les machines sont à votre disposition,
vous devrez fournir la matière
première.

Adhésion

La carte d'adhérent est de 15€ pour
les habitants de la commune.

La carte d'adhérent est de 20€ pour
les personnes n'habitant pas la
commune.

Activités

En plus des activités de l'atelier, mise
en place d'un groupe de travail qui
se réunit tous les vendredis matin en
vue de la préparation des jouets

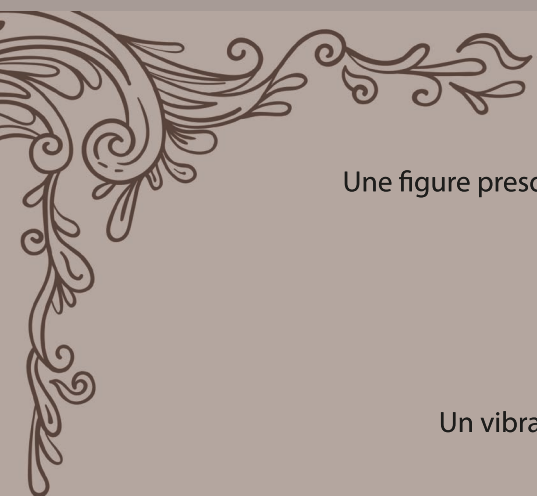
Manifestations

Visite d'une scierie des bénévoles de



l'Atelier Loisirs et Bricolage
d'Haucourt Saint-Charles le
13 février 2019.

Participation le samedi 23
mars 2019 de l'atelier Loisirs
et Bricolage d'Haucourt St
Charles, représenté par ses
bénévoles, au Printemps
des Créateurs, organisé par
la municipalité d'Haucourt-
Moulaine.



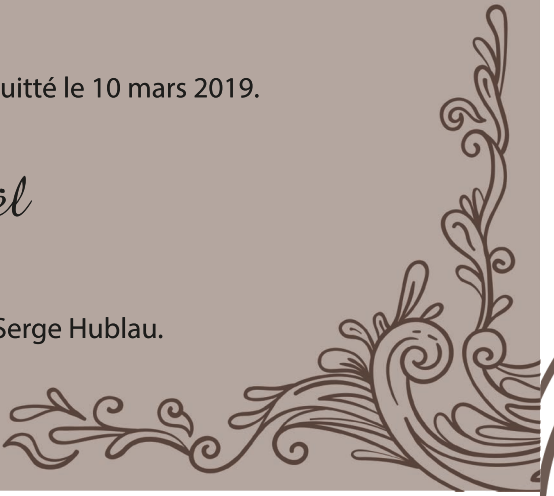
Nécrologie

Une figure presque centenaire de notre commune nous a quitté le 10 mars 2019.

Madame Marguerite Noël
née Hoppe le 11 mai 1919

Un vibrant hommage lui a été rendu par Monsieur Serge Hublau.

Ce dernier est disponible en mairie



Madame Gilberte Peixoto,

née DONATI le 19 novembre 1929 à LEXY a demeuré à Haucourt - Centre au 16 rue Molière.

En mars 1977 elle est élue Maire de notre commune. Elle me nommera 2eme adjoint. Elle sera réélue en 1983 et 1989 et passera le relais en cours de son 3 eme mandat , en novembre 1991 à Maryvonne MUSSET à qui je succéderai dès 1995.

Avant de vous parler de la femme et du maire que j'ai pu connaître à partir de 1977, j'aimerais vous faire partager les éléments de vie de Gilberte PEIXOTO que m'ont confiés ses enfants. Ils sont éclairant de la continuité de son engagement.

Elle est fille d'immigrés Italiens, fuyant le chômage et le fascisme, en 1922 pour la France, qui se remet à peine de la guerre de 14-18 et qui a un immense besoin de main-d'oeuvre.

Elle grandira, avec ses trois frères Robert, Yvon et Marcel dans un quartier ouvrier, touchant l'usine de la providence à Rehon où son père est embauché en 1926.

Dans ce quartier , les familles d'origine italienne y seront regroupées dans une sorte de baraquement en bois et en briques de laitier. Toutes les baraques sont recouvertes de tôles ondulées. La physionomie du quartier, cette petite Italie reconstituée avec les différentes provinces d'origine, est très bien décrite par Marcel DONATI, dans son livre *Coeur D'acier*.

On y parle fort, on y chante, on s'y tient chaud, on y lutte, on y pleure lorsqu'on perd un enfant parce qu'il y fait trop froid ou parce que la « baraque » a pris feu.

Comment comprendre l'engagement de Gilberte et de ses frères sans revenir aux « baraques de Lexy » où la lutte des classes n'est pas une théorie. Elle est vécue au quotidien par la dureté du travail confié à ces étrangers, par la visibilité des inégalités selon qu'on habite une « baraque » ou une vraie maison.

Gilberte se souvenait de son premier jour d'école , en octobre 35, elle devait avoir 6 ans . Elle apprenait vite, a réussi son certificat d'études primaires sans difficultés.

Comme de nombreuses filles d'origine italienne à l'époque , le chemin de l'école ménagère lui est tout tracé. Elle y restera trois ans et la quittera d'un coup de tête quelques semaines avant les examens pour aller dans une usine de tissage et filature à Pierrepont.

Elle ne voulait pas de ce destin de future maîtresse de maison prévu pour elle. Sa famille cependant peut témoigner que la rebelle aura toujours à coeur de tenir sa maison:

Napperons amidonnés, carrelages cirés, bonne couturière et bonne cuisinière. Les invités aux communions solennelles, fiançailles ou autres grandes assemblées familiales verront défiler tel le « festin de Babette » dans le livre de Karen BLIXEN , les plats tous fait main, de l'entrée au dessert.

Mais à l'époque et surtout pour les jeunes filles, gagner un salaire permettrait peut-être de gagner aussi un peu plus de liberté?

Elle entre donc à l'usine de tissage et dès début 1950 elle y était élue responsable syndicale, après une lutte courageuse. Les jeunes ouvrières n'étaient pas payées dans l'attente de la réparation du métier lorsqu'un fil cassait, Elles lui ont fait confiance. Elles ont eu raison. Avec l'aide de l'union locale de la CGT, elles ont gagné.

Son amoureux, Jean PEIXOTO, avec qui elle se mariera le 21 juillet 1951, la voulait toute à lui. Il le lui dira mais comprendra très vite qu'il faudra faire avec cette Pasionaria.

Elle lui accordera une trêve, le temps de faire quatre enfants en 7 ans : Jocelyne, Joelle, Evelyne et Yvon et le temps de les élever. Elle dira de cette période que c'est le moment de sa vie préféré, le plus serein.....Lorsque le dernier aura 9/10 ans, avant la fin des années soixante, en pleine trente glorieuses, elle reprendra le combat contre les inégalités.

D'abord au sein de l'APF. Cette association permettait, en outre , grâce aux achats groupés de faire entrer dans les familles des denrées assez chères à des prix plus compétitifs.

Puis avec la Fédération Sportive et Gymnique du travail (la FSGT) et son président Serge Gallais-Berdier également à l'époque maire de Morfontaine, pour créer une association de judo à Haucourt-Centre. Pas simple lorsque les missions de cette association s'adressent aux enfants de travailleurs de la grande entreprise (sidérurgie) alors que les enfants d'Haucourt centre sont aussi enfants de cultivateurs, ou d'ouvriers de TPE ou PME. Ils arriveront tous deux faire entrer du 42 dans du 38.

Puis l'engagement associatif ne suffira plus. Elle entre en politique à la demande du PCF. Elle participera à la campagne des municipales de 1971 au côté de Michel CROUET qui menait la liste « d'union pour une gestion sociale, moderne et démocratique » soutenue par le PCF et autres démocrates.

En 1977, à la tête d'une liste d'union de la gauche, elle était élue maire d'Haucourt-Moulaine-St-Charles. C'est à partir de cette date que j'ai côtoyé Gilberte PEIXOTO. J'étais, comme je l'ai indiqué au début de mon propos son deuxième adjoint. Nous n'étions pas toujours d'accord. Nous n'étions pas du même parti politique, je suis socialiste, elle était communiste. Mais je l'ai vu, tout comme moi oeuvrer, dans l'intérêt des Haucourtois et des Haucourtoises. Elle savait écouter et prenait ses décisions après consultation de ses conseillers pour le bien vivre ensemble de ses habitants.

Dès le début de son premier mandat , elle s'est battue auprès des autorités préfectorales pour l'équilibre du budget de la ville en participant ainsi à son développement. Elle veillait à l'écoute de ses administrés et à apporter une réponse chaque fois que possible; Ces administrés qui n'ont cessé de lui rendre respect et affection.

Ses enfants ont gardé trace d'articles du Républicain Lorrain, informant de l'annulation par le tribunal administratif de Nancy, d'un arrêté municipal du 22 décembre 1989, interdisant les expulsions de chômeurs ou de RMIstes de leur logement. Cela ne l'a en aucun cas découragé pour continuer à agir en ce sens.

Et bien évidemment, au cours de ses mandats de maire, elle prit une part active, avec le conseil municipal, aux côtés de la population de la commune, à la dure bataille, en 1979 et 1984, pour la défense de la sidérurgie.

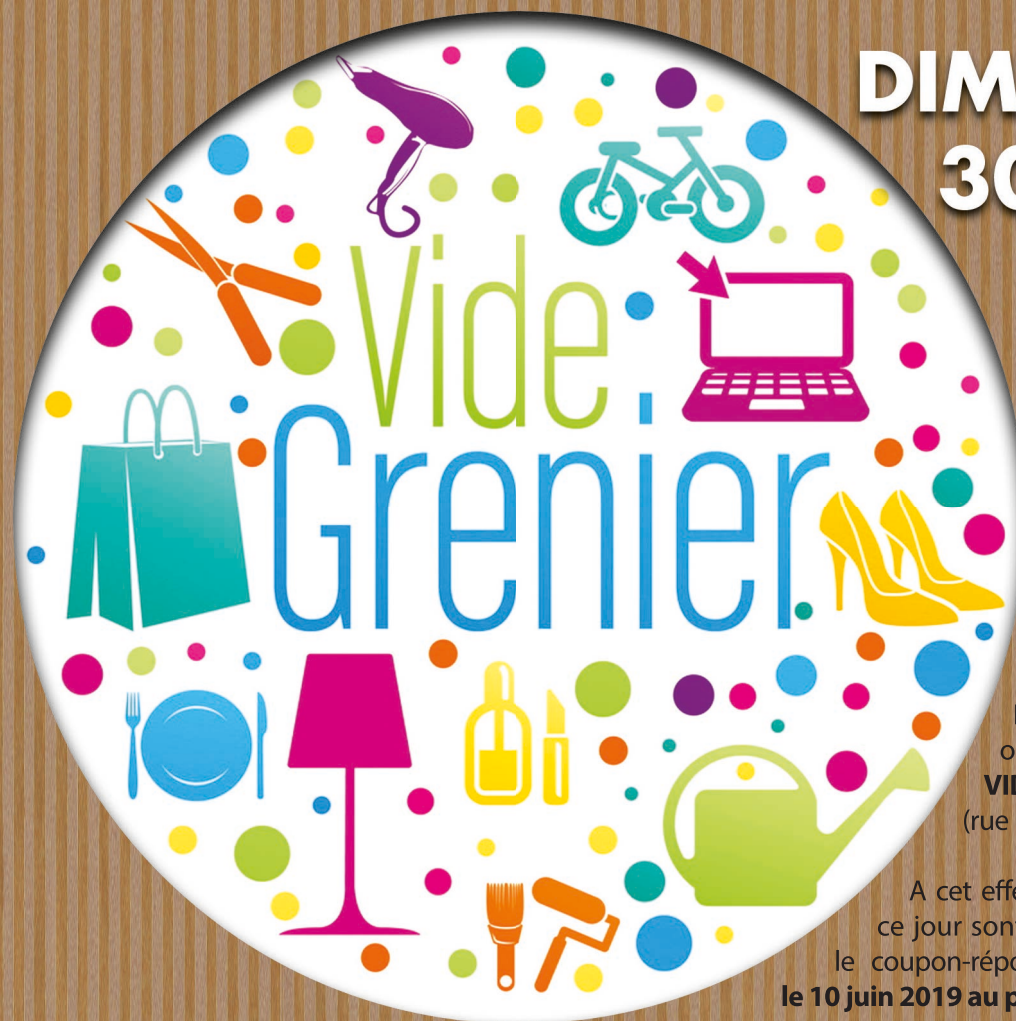
Lors de mon premier mandat de maire en 1995, elle acceptait la présidence de l'ARPA d'Haucourt-Moulaine et poursuivait ainsi son action en direction des personnes âgées. Nous avons, là encore, collaboré ensemble en bonne harmonie.

Je terminerai mon propos en pensant au couple très soudé qu'elle formait avec son mari, Jean PEIXOTO. Il était aussi son chauffeur et la conduisait partout à ses nombreuses réunions.

Ils ont eu la joie d'être grand-parents de six petits enfants et cinq arrière-petits enfants

Gilberte a été très touchée par sa mort il y a maintenant près de 12 ans. Le foyer des personnes âgées et ses amis de la rue Molière, Fifi et Roger Blaise, ont alors représenté pour elle sa deuxième famille.

Elle est partie rejoindre Jean son mari , le jeudi 14 février, le jour de Saint-Valentin.



DIMANCHE 30 JUIN 2019 HAUCOURT CENTRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Comité des fêtes de Saint-Charles organise le **DIMANCHE 30 JUIN 2019** son **VIDE GRENIER à HAUCOURT-CENTRE** (rue Pierre et Marie Curie).

A cet effet, les personnes qui souhaitent exposer ce jour sont priées de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse de participation ci-dessous avant **le 10 juin 2019 au plus tard**, avec les pièces demandées.

L'emplacement pour les exposants (fixé à 4 mètres par exposant) et l'entrée sont gratuits.

L'accueil se fera à partir de 6 H 00 pour une ouverture au public de 9 H 00 à 18 H 00. Une restauration sera possible sur place.

A partir de 8 H 30 et jusque 18 H les accès rue Pierre et Marie Curie seront interdits et bloqués à toute circulation (sauf véhicules d'urgence)

Dans l'attente de vous recevoir, le Comité des fêtes vous prie de croire en ses meilleurs sentiments.

Adresse de réponse :

Mairie de Haucourt-Centre

1 rue Pasteur - 54860 HAUCOURT-MOULAIN - Tél. : 03.82.24.30.41

Bulletin de participation à remettre avant le 10 juin 2019

NOM – PRENOM :

Adresse : Tél. :

Participera au Vide Grenier du dimanche 30 juin 2019 à Haucourt-Centre

Merci de déposer un chèque de caution de 20 euros qui vous sera rendu le jour du vide-grenier + une photocopie de votre pièce d'identité (obligatoire)

Nature du stand :

Date : Signature :